



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Sommaire

INTRODUCTION	3
PARTIE 1 :PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES	4
1.1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2 - LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES	7
I – COMPETENCES OBLIGATOIRES	7
II – COMPETENCES OPTIONNELLES	8
III – COMPETENCES FACULTATIVES	9
1.3 - UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LES QUATRE RIVIERES	10
1.4 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	10
1.5 - LES MOYENS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES.....	14
PARTIE 2 : LES MOYENS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES	17
2.1 - LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE	18
2.2 - L'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL	19
PARTIE 3 : LES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN 2017	20
PARTIE 4 : LES PRINCIPALES REALISATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN 2017	24
4.1 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA STRUCTURE :.....	25
4.2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26
4.3 - AUTRES CHAMPS D' ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES	29

INTRODUCTION

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

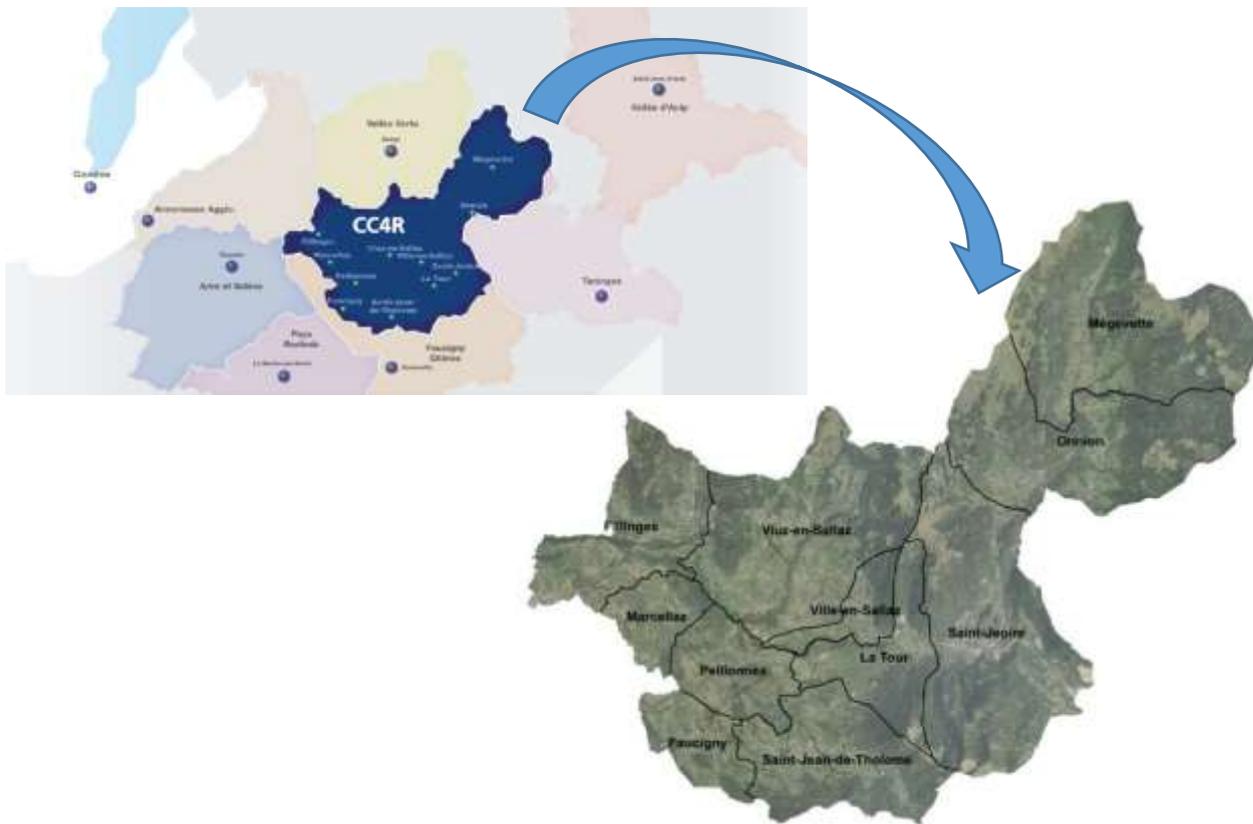
Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

Partie 1 :Présentation de la Communauté de Communes des 4 Rivières

1.1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus importante est Viuz-en-Sallaz avec 4 185 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 580 habitants.

La Communauté de Communes des 4 Rivières occupe un territoire vaste avec 18 885 habitants au 1^{er} janvier 2017, constitué d'un espace de campagne et de moyenne montagne et situé entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).

Commune	Population 2017	Commune	Population 2017
FAUCIGNY	581	PEILLONNEX	1 407
FILLINGES	3 391	SAINTE JEAN DE THOLOME	942
LA TOUR	1 284	SAINTE JEOIRE	3 351
MARCELLAZ	994	VILLE EN SALLAZ	867
MEGEVETTE	580	VIUZ EN SALLAZ	4 185
ONNION	1 303		

Un territoire à forte identité culturelle

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble **cohérent à plusieurs niveaux** :

- D'un **point de vue administratif** la plupart des communes des Quatre Rivières appartiennent à l'**ancien canton de Saint-Jeoire** ;
- Toutes forment un **ensemble compact et continu** géographiquement ;
- L'ensemble des communes des Quatre Rivières entretient **des relations historiques et fonctionnelles privilégiées** entre elles. La Communauté de Communes existe depuis 1993 ;
- Enfin toutes ces communes sont désormais investies avec la COMMU Communauté de Communes des 4 Rivières dans une démarche de SCOT ;

En conclusion cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux cotés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières : Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

Un territoire à forte croissance démographique

La croissance démographique est le moteur de développement de la Communauté de Communes des 4 Rivières du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connaît une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet entre 1999 et 2013, le nombre d'habitants a augmenté de 28%.

1990	1999	2010	2013
11992	14358	17500	18389

Dans un esprit harmonieux du territoire, la Communauté de Communes des 4 Rivières a décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1,6% à l'horizon des 20 prochaines années soit près 7 000 habitants supplémentaires.

Commune	Population 1990	Population 1999	Population 2007	Population 2010	Population 2013	Population 2017
TOTAL	11 992	14 441	16 665	17 500	18 389	18 885

Dénomination des habitants

Communes	Habitants
Faucigny	Faucignerands
Fillinges	Fillingeois
La Tour	Tourinois
Marcellaz	Marcellanais
Mégevette	Mégevans
Onnion	Onnionais
Peillonnex	Peillonnexois
St Jean de Tholome	Tholoméens
Saint-Jeoire en Faucigny	St Jeoiriens
Ville-en-Sallaz	Villageois
Viuz-en-Sallaz	Viuziens

Un territoire à forte dynamique économique

Le territoire comptait 1 423 établissements économiques fin 2012 sur le territoire des Quatre Rivières. Cela concernait 3 722 personnes en 2010. Le territoire dénombrait 124 personnes en RSA en 2013 pour 9 813 actifs. La population est dotée de moyens financiers au-dessus de la moyenne nationale avec un revenu disponible brut médian de 27 180 euros.

Le pouvoir d'achat cumulé à la hausse de population a entraîné une hausse du prix de l'immobilier : ce dernier a été multiplié par 3,49 en 15 ans, le prix des terrains a subi le même accroissement (multiplication par 4,58 pour la même période). Toutefois, la moyenne des prix reste inférieure de 11% à la moyenne départementale.

Statut	1990	1999	2010
Agriculteurs exploitants	184	112	137
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	472	536	581
Cadres et Prof. Intellectuelles sup.	484	596	1301
Professions intermédiaires	1136	1644	2596
Employés	1244	1692	2378
Ouvriers	1984	2132	2117
Chômeurs	302	417	703
TOTAL actifs	5806	7129	9813

1.2 - LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

Outre les compétences obligatoires, les communes ont choisi de mettre en commun des compétences optionnelles et facultatives afin de mutualiser plusieurs actions sur le territoire. En 2017, les communes du territoire des Quatre Rivières ont refusé de transférer la compétence PLUI. De la même manière, les élus ont refusé en 2017 de transférer au Président le pouvoir de police lié à la compétence « Accueil des Gens du Voyage ».

Au 1^{er} janvier 2017, les compétences de la Communauté de Communes des 4 Rivières étaient les suivantes :

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES AU SENS DE L'ARTICLE L 5214-16 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

1.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- 1.1.1 Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) avec les autres collectivités ou EPCI membres du Syndicat Mixte SCOT des Trois Vallées,
- 1.1.2 Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS),
- 1.1.3 Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,
- 1.1.4 Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire : Diagnostic, définition du contenu, mise en œuvre, animation et gestion du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) en convention avec l'ARC – Syndicat Mixte,
- 1.1.5 Organisation des services de transports publics de voyageurs, y compris les transports scolaires à travers une participation à un Syndicat Mixte couvrant l'ensemble du périmètre du PTU,

1.2 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE :

- 1.2.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.2.2 Actions de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises,

- 1.2.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),
- 1.2.4 Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme
- 1.2.5 Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières situé à Viuz-en-Sallaz suite à sa réhabilitation et sa transformation partielle en locaux à usage de musée et de locaux commerciaux,
- 1.2.6 Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique.

1.3 AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1.4 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES:

Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : Création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries.
Pour l'exercice de la compétence « Traitement », la Communauté de Communes adhèrera à un ou plusieurs syndicats mixtes.

II – COMPETENCES OPTIONNELLES AU SENS DE L'ARTICLE L 5214-16 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:

2-1 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

- 2.1.1 Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense, protection et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS du territoire communautaire
- 2.1.2 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement dans sa rédaction applicable au 1^{er} janvier 2016, à savoir :
- ✓ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - ✓ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - ✓ La défense contre les inondations,
 - ✓ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- 2.1.3 Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau, notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON), les Espaces Naturels Sensibles et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE) conformément à l'alinéa 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement, ou toute autre forme de contrat poursuivant les mêmes objectifs.

Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes adhèrera à un Syndicat Mixte. Elle percevra également la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et en reversera le produit au Syndicat Mixte exerçant la compétence.

2-2 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- 2.2.1 Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire.

2-3 CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET D'ENSEIGNEMENT

- 2.3.1 Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents,
- 2.3.2 Gestion du site du château de FAUCIGNY,
- 2.3.3 Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire,

- 2.3.4 Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire de type terrains de football : création, rénovation et maintien des terrains de football, des bâtiments et annexes utiles à la pratique du football sur lesdits terrains,

2-4 ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 2.4.1 Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière.
Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R adhère au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse/Bonneville.
- 2.4.2 Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
- 2.4.3 Actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles : Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) / Point Information Jeunesse (PIJ) / Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) / MJCI.
- 2.4.4 Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire pour contribuer financièrement à la mise place d'un service d'aide à la personne
- 2.4.5 Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil Général...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.
- 2.4.6 Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans) d'intérêt communautaire ;
- 2.4.7 Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal ;
Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance-Jeunesse...).

III – COMPETENCES FACULTATIVES AU SENS DE L'ARTICLE L 5211-17 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

3-1 ACTIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 3.1.1 Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaire, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Genevois biblio / Savoie Biblio,
- 3.1.2 Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire,
- 3.1.3 Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...),
- 3.1.4 Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R,
- 3.1.5 Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R,
- 3.1.6 Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un évènement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire.

3-2 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 3.2.1 Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste).
Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers / itinéraires de randonnées de la CC4R. (Délibération du Conseil Communautaire)
- 3.2.2 Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours.

3-3 AGRICULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 3.3.1 Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée aux
du Roc D'Enfer
- 3.3.2 Actions liées à la mise en œuvre du PSADER dans le cadre du CDDRA
- 3.3.3 Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- 3.3.4 Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés

1.3 - UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LES QUATRE RIVIERES

La communauté de communes intervient dans de nombreux domaines, aussi bien auprès des entreprises et des porteurs de projets comme l'économie, l'agriculture ou l'aménagement du territoire, que dans le quotidien des habitants dans les domaines du social, du transport ou de l'enfance-jeunesse.

ECONOMIE	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ENVIRONNEMENT	SERVICES A LA POPULATION
Agriculture	SCOT	Gestion des cours d'eau	Affaires sociales
Zones d'Activités Economiques	Urbanisme	Ordures Ménagères	Culture et Patrimoine
Aide à l'implantation d'entreprises	Réseaux de communication	PDIPR	Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
	Logement et cadre de vie	ENS	Transport

1.4 - FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes des 4 Rivières est gérée par un conseil communautaire et par différentes instances.

A - Le conseil communautaire

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi n°2010-1563 modifiée du 16/12/2010 avait posé les principes de réduction et de modification de la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014.

Compte tenu de l'ampleur des compétences et des budgets gérés par les intercommunalités, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010, précisée par la loi du 17 mai 2013, a prévu l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Jusqu'à présent, les élus de la Communauté de communes étaient désignés par les conseillers municipaux en leur sein.

Le Conseil Communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune. Chaque commune est représentée par deux délégués à minima. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil Communautaire comprennent 35 délégués au 31 décembre 2015 (suite à mise en œuvre de l'accord sur la représentation des communes) :

Commune de Faucigny

- Bernard CHATEL

- Danielle GRIGNOLA

Commune de Fillinges

- Bruno FOREL

- Paul CHENEVAL

- Jacqueline GUIARD

- Isabelle ALIX

- Olivier WEBER

Commune de La Tour

- Daniel REVUZ
- Danielle ANDREOLI
- Jean PELLISSON

Commune de Marcellaz

- Bernard CHAPUIS
- Léon GAVILLET

Commune de Mégevette

- Max MEYNET-CORDONNIER
- Chantal BEL

Commune d'Onnion

- Yvon BERTHIER
- Jocelyne VELAT
- Catherine MARIN

Pour information, Madame Marie laure DOMINGUES a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal entraînant également sa démission de conseiller communautaire au profit de Madame Catherine MARIN

Commune de Peillonex

- Daniel TOLETTI
- Daniel VUAGNOUX
- Catherine BOSC

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

- Christine CHAFFARD
- Philippe GEVAUX

Commune de Saint-Jeoire

- Nelly NOEL SANDRIN
- Carole BUCZ
- Gilles PERRET
- Michel CHATEL
- Christophe BOUDET

Commune de Ville-en-Sallaz

- Laurette CHENEVAL
- Léandre CASANOVA

Commune de Viuz-en-Sallaz

- Serge PITTET
- Gérard MILESI
- Monique MOENNE
- Maryse BOCHATON
- Pascal POCHAT-BARON
- Florian MISSILLIER

En 2017, le conseil communautaire s'est réuni 11 fois afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence. **Au final, ce sont plus de 97 délibérations prises pour le quotidien des habitants et des entreprises.** Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois le lundi à 19 heures à Marcellaz, siège social de la communauté.

Le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières est **Bruno FORE**
de la Commune de Fillinges

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.



B - Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président de la Communauté de Communes et des 5 vice-présidents qui étaient les suivants en 2017 :

- ✓ **1^{er} Vice-président : Serge PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz en charge de l'Aménagement du territoire et des travaux.**
- ✓ **2^{ème} Vice-présidente : Nelly NOEL-SANDRIN, Maire de Saint Jeoire en charge des affaires sociales et Petite Enfance**
- ✓ **3^{ème} Vice-président : Bernard CHATEL, Maire de Faucigny en charge de l'Agriculture**
- ✓ **4^{ème} Vice-présidente : Christine CHAFFARD, Maire de St-Jean de Tholome en charge du développement durable et de l'environnement.**
- ✓ **5^{ème} Vice-présidente : Chantal BEL, Adjointe à la Mairie de Mégevette en charge de la culture et patrimoine.**

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire **puisse prendre certaines décisions** par délégations du conseil communautaire. Il en va de même **pour le président**.

Une délibération du 7 mai 2014 a été modifiée par une nouvelle délibération en date du 20 novembre 2017. Cette nouvelle délibération fixe les champs d'intervention dans lesquels ces deux entités (bureau et président) peuvent intervenir par délégation du conseil communautaire en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, le Bureau intervient dans les sujets suivants :

- Décision de procéder à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée supérieure à 12 ans.
- Approbation des servitudes de toute nature sur des parcelles appartenant à la Communauté de communes et acquisition de servitude en faveur de la Communauté de communes.
- Décision d'aliéner de gré à gré, ou de la cession à titre gratuit, de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 Euros.
- Décision d'émettre les avis sur les PLU et autres documents lorsque cela est prévu par les textes et de permettre au Président de signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
- Décision et approbation des conditions de location, d'affectation et d'occupation des biens et immeubles appartenant à la Communauté de communes et approbation des règlements d'utilisation des parties affectées à l'usage du public.
- Décision de remises gracieuses des dettes ou pénalités dont le montant n'excède pas 5 000 euros.
- Décision d'affectation des subventions exceptionnelles aux associations dont les montants ne dépassent pas 3 000 euros ;
- Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les communes membres ;
- Prendre toute décision concernant le remboursement sur justificatifs des frais réels des élus et des agents occasionnés par les missions qui leur ont été confiées par le Président, le Bureau ou le Conseil Communautaire ;
- Fixer les tarifs à caractère non fiscal des services communautaires ;

C - Les commissions permanentes :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la Communauté de Communes des 4 Rivières, il a été décidé de maintenir six commissions thématiques. Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux et discutent de projets ou d'enjeux d'intérêts communautaires.

La Commission d'Appel d'Offres CAO s'est réunie deux fois en 2017, concernant l'appel d'offres du marché de fourniture et de service relatif à l'acquisition de contenants de pré-collecte des déchets ménagers pour une durée de 4 ans.

De plus, la Commission Finances ne s'est pas réunie en 2017, le débat d'orientation budgétaire et la préparation du vote du budget étant traités directement en conseil communautaire.

D - Les commissions thématiques et groupes de travail :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la Communauté de Communes des 4 Rivières, il a été décidé de maintenir six commissions thématiques. Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux et discutent de projets ou d'enjeux d'intérêts communautaires.

La Commission Culture et Patrimoine s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- La mise en réseau des bibliothèques municipales : continuité de l'informatisation, animations du réseau ;
- Le déploiement des services associés à cette mise en réseau de la lecture publique : navette de transport, boîtes à livres, alimentation du portail Internet autour de la lecture et de la culture ;
- L'organisation d'évènements culturels conduisant à une programmation annuelle, notamment l'organisation d'un concert au Prieuré de Peillonex et l'organisation d'évènements intercommunaux autour de la Poésie ;
- La modification du statut de l'Ecole de musique Intercommunale sous forme associative par la création d'un EPIC Musique en 4 Rivières ;

La Commission Action Sociale - Enfance s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Réflexion autour des modalités de fonctionnement de la Commission d'Attribution des Places CAP pour les 5 crèches du territoire ;
- Travail de suivi de la concession de services gestion des 5 multi-accueils
- Réflexion sur la commission d'admission pour le dispositif d'épicerie sociale
- Suivi de la convention d'objectifs avec l'association ADMR.

La commission Environnement - Développement durable s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Plan d'actions du Contrat Vert et Bleu Arve-Porte des Alpes ;
- Suivi du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Stratégie pastorale : organisation de réunions de concertation autour de cette problématique ;
- Convention de moyen « Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Menoge » ;

Les sujets autour des anciens contrats de rivière et des travaux liés à l'exercice de la compétence GEMAPI sont laissés sous la responsabilité du SM3A.

La commission Développement Economique s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Réflexion sur les Zones d'Activités Economiques : détermination de périmètres, orientation des travaux ;
- Activation d'un système d'aide aux porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire via Initiative Genevois ;
- Réflexion sur le foncier économique et la mise en place de baux à construire ;

En parallèle de ces commissions, des groupes de travail spécifiques ont été mis en place afin de discuter de sujets particuliers. Il s'agit des groupes de travail suivants :

- **Le groupe de travail Déchets** qui s'est réuni à trois reprises en 2017 et a principalement travaillé sur le déploiement de la redevance spéciale pour les déchets des professionnels, sur la promotion et sensibilisation autour de la valorisation du tri, sur l'étude de création ou modification des points d'apport volontaire de tri sélectif, ainsi que sur l'attribution du marché à bons de commande pour l'acquisition de bacs roulants, colonnes aériennes, conteneurs semi-enterrés et enterrés.
- **La Commission d'Attribution des Places** s'est réunie deux fois en 2017 pour valider les demandes de familles dans les 5 crèches du territoire. **Le groupe de travail Petite Enfance**, rassemblant les maires et les adjoints à la petite enfance, a été constitué en 2016 pour travailler sur le contour du transfert de la compétence petite Enfance. En 2017, cette instance ne s'est pas réunie.

D - Les Organismes extérieurs :

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent la Communauté de Communes des 4 Rivières dans les décisions émises ou votées.

Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens :

- ❖ Le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital Annemasse/Bonneville
- ❖ Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents SM3A par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de rivière Giffre/Risse
- ❖ Le Syndicat Mixte SCOT DES 3 VALLEES en charge de l'élaboration du SCOT dont le périmètre a été arrêté en 2009, regroupant la Communauté de Communes des 4 Rivières et la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Ce syndicat a décidé en fin d'année 2017 d'élargir le SCOT à deux autres communautés de communes d'Arve-et-Salève et de Faucigny-Glières
- ❖ Le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC/PROXIMITI) en charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle des 4 communautés que sont la CCFG, la CCPR, la CCAS et la Communauté de Communes des 4 Rivières,
- ❖ Les 2 syndicats intercommunaux de traitement et de valorisation des déchets du SIDEFAGE (pour la commune de FILLINGES) et du SIVOM de Cluses (pour les 10 autres communes)
- ❖ L'association PAYSALP
- ❖ L'association MJCI Les Clarines
- ❖ L'association Ecole de Musique Intercommunale
- ❖ L'association ADMR de Saint-Jeoire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des 4 Rivières est représentée au sein de 2 Offices de Tourisme des Alpes du Léman sous forme d'EPIC (pour la commune de MEGEVETTE) et du Massif des Brasses sous forme d'association (pour les 10 autres communes).

1.5 - LES MOYENS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

Des ressources humaines :

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des 4 Rivières s'est dotée d'une nouvelle équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises

de décisions. Au 31 décembre 2016, la Communauté de Communes des 4 Rivières comportait un effectif de 11 agents dont les missions sont les suivantes :

Services	Effectif	Situation Administrative
Administration Générale	Un Directeur Général des Services	Titulaire 35h
	Un Directeur Général Adjoint des Services	Titulaire 35h
	Une Secrétaire Comptable/ RH /Accueil	Titulaire 35h
Service Environnement	Un chargé de mission Environnement	Titulaire 35h
Service Culturel	Une chargée de mission culture/bibliothèque	Titulaire 35h
Service Urbanisme	Une Instructrice	Titulaire 35h
	Une Instructrice	Contractuel 35h
	Un instructeur	Contractuel 35h
	Un instructeur	Contractuel 35h
Service Déchet	Une responsable en charge de la politique Déchets	Titulaire 35h
	Une assistance de la responsable en charge de la politique Déchets et assistante administrative	Titulaire 35h
Service Espaces Verts – Gardien du Lac du Môle	Un agent technique polyvalent	Titulaire 35h

En complément des effectifs cités, la Communauté de Communes des 4 Rivières compte deux emplois non pourvus :

- Un premier emploi de catégorie A laissé vacant par le poste du DGS ;
- Un autre emploi de catégorie A laissé vacant pour détachement auprès du CNFPT ;

L'année 2017 a été marquée particulièrement par le retour temporaire de M. Silvère SAY après l'obtention de son concours d'administrateur territorial pendant 1,5 mois en fin d'année et de la fin de mise à disposition du responsable financier M. Nicolas PITTET. Enfin, la Communauté de Communes des 4 Rivières a recruté depuis septembre Madame Nathalie LEVEILLE pour travailler sur la partie administrative de la politique Déchets à mi-temps et pour être mise à disposition des communes en cas de besoin.

Des locaux administratifs et techniques :

Le siège social de la Communauté de Communes des 4 Rivières situe à :

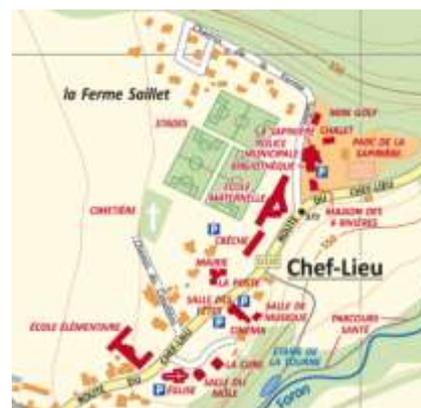
Mairie de Marcellaz - 3 place de la Maire – 74250 MARCELLAZ

Les bureaux administratifs se situent à :

28, chemin de la Ferme Saillet, 74250 FILLINGES

Les heures d'ouverture au public de la Communauté de Communes des 4 Rivières sont les suivantes :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00.



se

Le service Urbanisme est ouvert au public les lundis, mardis, jeudi et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00.

Les autres biens intercommunaux :

La communauté de communes dispose également d'autres équipements :

- ✚ **L'immeuble des 4 rivières** situé à Viuz-en-Sallaz. Ce bâtiment est loué à des commerçants ou de professionnels de la santé. Une salle a été aménagée en 2015 pour organiser les réunions des commissions ;
- ✚ **Le Lac du Môle** et ses alentours situés sur les communes de Ville-en-Sallaz, de Saint-Jeoire et La Tour. Ce lac est géré par la Communauté de Communes des 4 Rivières depuis la disparition du syndicat de gestion. Un chalet est mis à disposition du gardien du lac et les équipements publics des alentours (tables de pique-nique, toilettes, local technique) sont la propriété de la Communauté de Communes des 4 Rivières;
- ✚ **Le Château de Faucigny**. Cet édifice culturel et touristique est mis à disposition de la Communauté de Communes par transfert de compétence. Il est entretenu et aménagé directement par la Communauté de Communes des 4 Rivières.
- ✚ **Le bâtiment Ratmo** situé à la ZAE les Tattes - 986, rue de l'Industrie à Viuz en Sallaz. La Communauté de Communes accueille dans ce bâtiment les services du Syndicat intercommunal des eaux Rocailles et Bellecombe SRB et l'association ALVEOLE.
- ✚ **Les Zones d'Activité Economiques** de Fillinges, de Viuz-en-Sallaz/Peillonex, de La Tour et de Saint-Jeoire ;
- ✚ **Les 2 déchetteries actuelles** de Fillinges et de Saint-Jeoire
- ✚ **Les terrains de foot et leurs vestiaires** des communes de Fillinges, de Viuz-en-Sallaz, de La Tour et de Saint-Jeoire ;
- ✚ **Les bâtiments accueillant les 5 crèches du territoire**
Fillinges Les Farfadets, Onnion Les Rissons, Saint Jeoire La Vie Là, Viuz en Sallaz Les Marmousets et Fripouilles

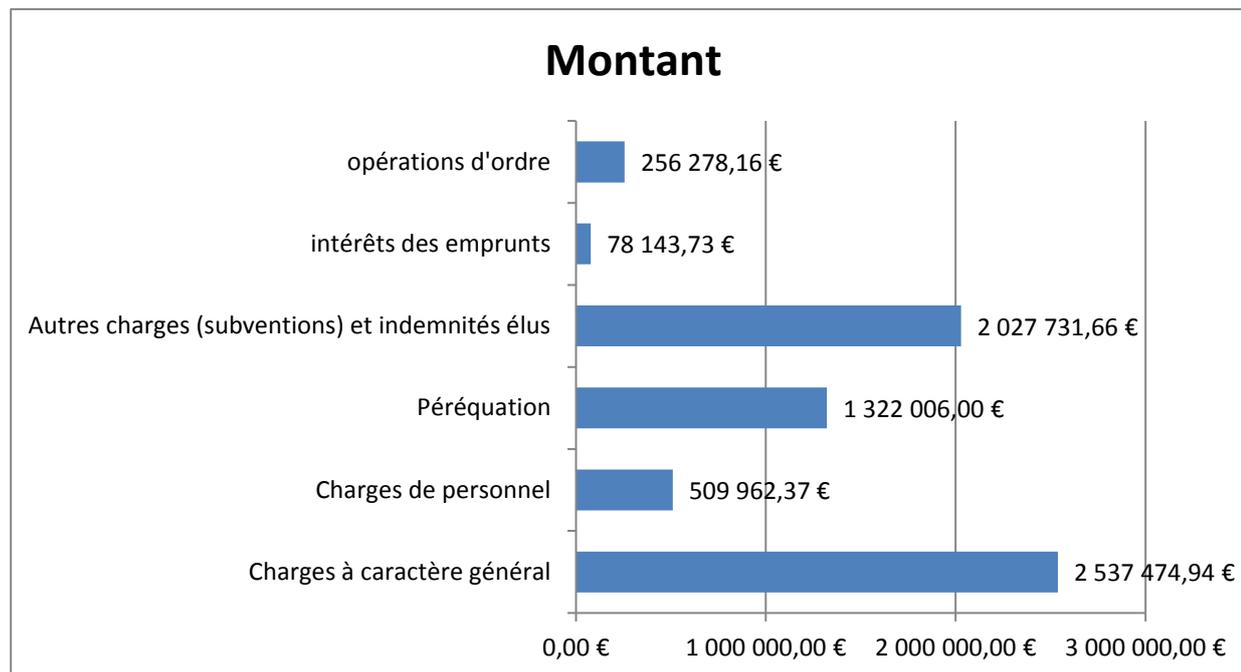


Partie 2 : Les moyens financiers de la Communauté de Communes des 4 Rivières

2.1 - Le fonctionnement de la structure

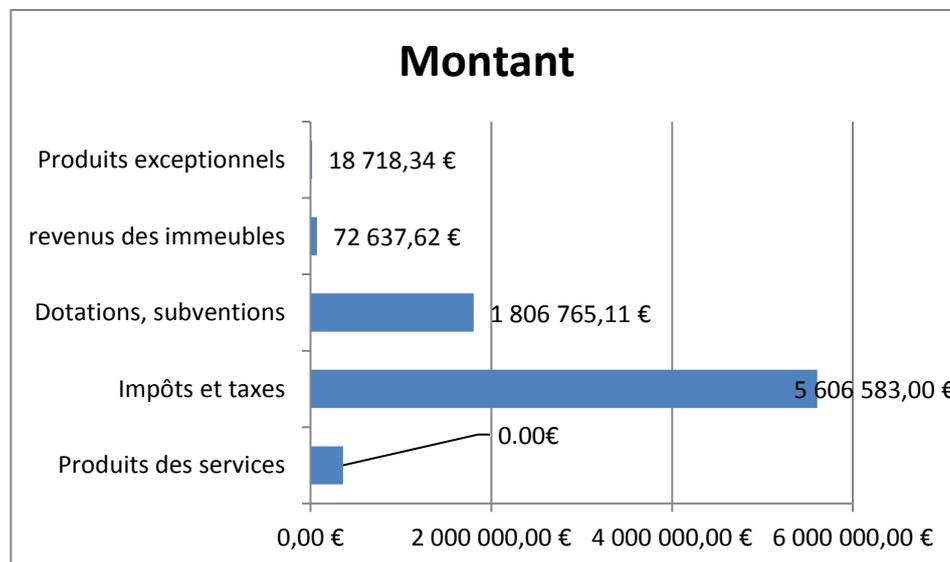
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6 731 596.86 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7 865 271.49 €

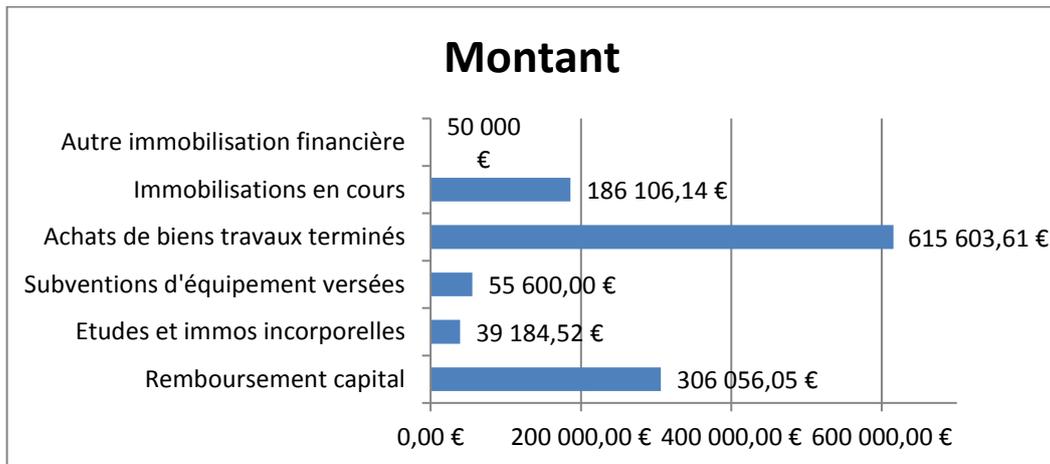


La Communauté de Communes des 4 Rivières a enregistré en 2017 des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6 731 596.86 euros pour 7 865 271.49 euros de recettes.

2.2 - L'investissement intercommunal

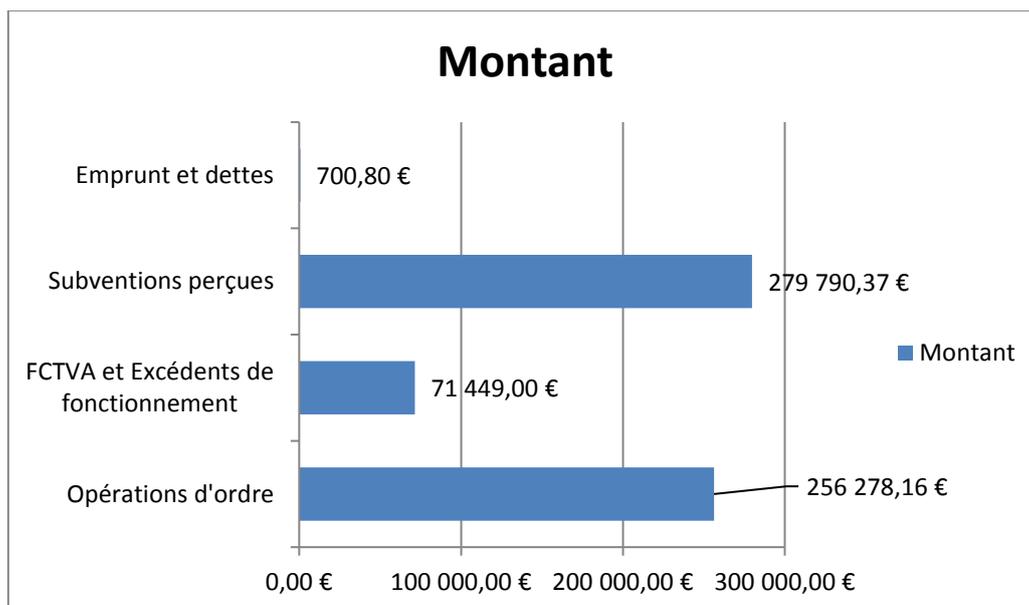
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 202 550.32 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

608 218.33 €



La Communauté de Communes des 4 Rivières a investi 1 202 550.32 euros en 2017 pour 608 218.33 euros de recettes d'investissement.

En 2017, le service comptable et financier a émis 1 384 mandats (NDLR : nombre de dépenses payées) et 339 titres (NDLR : nombre de recettes à percevoir). Le nombre de mandats a augmenté de 50% du fait de la prise de certaines compétences au 1^{er} janvier 2018.

Partie 3 : Les délibérations de la Communauté de Communes des 4 Rivières en 2017

NUMERO	OBJET
JANVIER	
20170123/01	Proposition de composition des membres de la CIID
20170123/02	Désignation des membres au SM3A
20170123/03	Suppression budget annexe Peillonex et modification budget annexe Saint Jeoire
20170123/04	Vote des attributions de compensation provisoires
20170123/05	Validation statuts EPIC, nomination et subvention
20170123/06	Acceptation PV mise à disposition crèches
20170123/07	ZAE Peillonex-Viuz Avenant MOE
20170123/08	ZAE Saint-Jeoire Avenant MOE
FEVRIER	
20170220/01	Débat d'orientations budgétaires
20170220/02	Demande de financement des opérations - contrat ambition région CAR
20170220/03	Poste charge de mission eau assainissement
20170220/04	Approbation plan tri sélectif
20170220/05	Signature de la convention avec Tri-vallées
20170220/06	Signature d'un protocole transactionnel avec l'association PE4R
20170220/07	Validation des critères d'attribution des places pour l'accueil en crèches
20170220/08	CTENS
20170220/09	Création d'un EPCC
MARS	
20170320/01	Vote CA et CG du BA ZAE de Peillonex
20170320/02	Vote CA et CG du BA ZAE de Saint-Jeoire
20170320/03	Vote CA et CG du BG de la Communauté de Communes des 4 Rivières
20170320/04	Affectation du résultat BA et BG
20170320/05	Vote du budget général de la Communauté de Communes des 4 Rivières pour 2017
20170320/06	Vote du budget annexe de ZAE de la Communauté de Communes des 4 Rivières pour 2017
20170320/07	Vote des taux des impôts locaux - Fiscalité ménage 2017
20170320/08	Fixation et unification du lissage des taux CFE - Fiscalité professionnelle
20170320/09	Vote des taux CFE - Fiscalité professionnelle 2017
20170320/10	Vote des taux TEOM 2017 - politique déchets
20170320/11	Versement subvention aux association année 2017
20170320/12	Choix des prestataires - marché contenants de pré-collecte des déchets ménagers – Lots 1 et 2
20170320/13	Avenant à la convention Arve Pure avec le SM3A
20170320/14	Marché de travaux du bâtiment du lac du Môle
20170320/15	Demande de subvention CD74 contrat ENS
20170320/16	Demande de soutien au PLU de Fillinges

NUMERO	OBJET
AVRIL	
20170424/01	Avenant contrat travaux ZA de Fillinges
20170424/02	Désignation représentant TERACTION
20170424/03	Transfert contrat dsp - gestion crèche Fillinges
20170424/04	Demande financement FDDT lac du mole
20170424/05	Marché containers lots 3 et 4
20170424/06	Suppression zonage
20170424/07	Signature convention fonds de concours déchets
20170424/08	Demande financement étude fonds air bois
20170424/09	Désignation des représentants aux comités de rivières
20170424/10	Demande financement opérations culture et signature contrat lecture
MAI	
20170522/01	Attribution marché travaux bâtiment RATMO
20170522/02	Demande d'avenants au CEJ avec la CAF pour 2017
20170522/03	Création poste catégorie c
JUIN	
20170619/01	Validation modification des statuts SCoT des 3 vallées
20170619/02	Partenariat Initiative Genevois
20170619/03	Validation marché de travaux de ZA et déchetterie Saint-Jeoire
20170619/04	Signature de conventions communes pour actions ENS
20170619/05	Approbation du RPQS du service déchets
20170619/06	Modification de règlement
20170619/07	Demande de subvention Région CAR - château de Faucigny
JUILLET	
20170717/01	Validation du rapport définitif de la CLECT
20170717/02	Validation du rapport d'activités Communauté de Communes des 4 Rivières 2016
20170717/03	Indemnités agriculteurs - dégradations GdV
20170717/04	Modification règlement crèche et autorisation FILLINGES
20170717/05	Signature d'avenants au marché lac du Môle

NUMERO	OBJET
SEPTEMBRE	
20170918/01	Exonération locaux professionnels TEOM 2018
20170918/02	Approbation statuts SIDEFAGE
20170918/03	Approbation statuts SIVOM de Cluses
20170918/04	Indemnité trésorière publique pour 2017
20170918/05	Fixation montant taxe GEMAPI pour 2018
20170918/06	Convention de partenariat Peillonnex
20170918/07	Signature avenant marché lac du mole
20170918/08	Délibération de principe - fonctionnement OT des Brasses
20170918/09	Ecole de musique - création d'un EPIC
OCTOBRE	
20171016/01	Validation des PV de mise à disposition des ZAE du territoire
20171016/02	Avenants au marché de travaux RATMO
20171016/03	Validation des AC définitives
20171016/04	Décision modificative DM1 - Budget principal 2017
20171016/05	Décision modificative DM1 - Budget annexe ZAE 2017
20171016/06	Validation des statuts de l'Office de tourisme des brasses
20171016/07	Présentation bilan activité SM3A
20171016/08	Présentation bilan activité SM4CC
20171016/09	Présentation bilan activité SIDEFAGE
20171016/10	Présentation bilan activité SIVOM Cluses
NOVEMBRE	
20171101/01	Modification pouvoir du Bureau
20171101/02	Signature PV mise à disposition terrains de football
20171101/03	Acquisition de terrains GDV - Viuz-en-Sallaz
20171101/04	Désignation représentant syndicats
20171101/05	Modification statuts SM3A
20171101/06	DETR 2018 - football de st Jeoire et château de Faucigny
20171101/07	Demande financement région ARA - valorisation Mont Vouan
20171101/08	Convention région ARA - développement économique
20171101/09	Avenants 1 - déchetterie et ZAE St Jeoire
20171101/10	Présentation bilan activité SIVOM Cluses
DECEMBRE	
20171218/01	Validation animation ENS
20171218/02	Convention objectifs et moyens - OT des brasses
20171218/03	Désignation représentants OT des Brasses
20171218/04	Ouverture des crédits budget 2018
20171218/05	Décision Modificative DM2 - Budget général 2017
20171218/06	Décision Modificative DM2 - Budget annexe ZAE
20171218/07	Adoption de la modification du règlement de redevance spéciale
20171218/08	Validation convention TLC eco organisme
20171218/09	Epicerie sociale - demande de subvention et validation règlement

Partie 4 : Les principales réalisations de la Communauté de Communes des 4 Rivières en 2017

4.1 - Administration Générale de la Structure

De nouveaux collaborateurs pour anticiper les besoins de demain

Les élus communautaires ont souhaité anticiper les prises de compétences de 2020 **en recrutant un chargé de missions capable de conduire une réflexion très rapide sur le transfert à la bonne échelle des composantes de la compétence « Eau et Assainissement »** puisque la Communauté de Communes des 4 Rivières devra être compétente en lieu et place des communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

A partir des données déjà existantes (SIVOM, SRB, Communes), la Communauté de Communes des 4 Rivières souhaite mener une étude en interne avec l'aide d'un agent expérimenté et professionnel. Il s'agit d'une part d'analyser de la situation existante et d'étudier la faisabilité, les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Les scénarii techniques, juridiques et administratifs proposés devront répondre aux préoccupations et objectifs de la Communauté de Communes des 4 Rivières qui sont de :

- Garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante, ainsi que pour les besoins de défense contre les incendies tout en veillant à maintenir un bon état écologique des milieux aquatiques ;
- Optimiser la gestion du service eau et assainissement en équilibrant les recettes et les dépenses de fonctionnement, d'investissements nouveaux et de renouvellement des équipements en place ;
- Garantir le transfert de compétences sans incidences pour les communes dans un esprit de mutualisation et de gain économique pour le territoire et ses habitants ;

Dans un esprit de solidarité on, les élus ont recruté en septembre 2017, **un agent administratif et comptable** en charge :

- D'une part, d'un accompagnement et d'un renforcement de la politique Déchets. Son action permettra d'accroître le nombre de contrats de Redevance Spéciale avec les entreprises du territoire de manière à encadrer l'apport en déchetteries des déchets professionnels.
- D'autre part, d'un accompagnement des communes en soutien administratif et comptable. Son action portera sur des aides dans les différentes communes en fonction des besoins sur des courtes durées. Ses compétences en secrétariat administratif et en comptabilité publique permettent de répondre à certains besoins identifiés en communes.

Un nouvel équipement pour améliorer le service public de proximité

Les élus communautaires ont souhaité acquérir un bâtiment artisanal dénommé « Bâtiment RATMO » situé dans la Zone d'Activités Economiques des Tattes sur Viuz-en-Sallaz et Peillonex. L'objectif de cette acquisition est de permettre à certains services publics locaux de disposer d'un lieu de travail de proximité avec les habitants.

C'est dans cet esprit que qu'une partie du bâtiment a été louée au Syndicat des eaux de Rocaille et Bellecombe SRB pour implanter une équipe technique au plus près des communes du territoire en matière d'eau et d'assainissement. Une autre partie du local a été mise à disposition de l'équipe du chantier d'insertion ALVEOLE travaillant sur le territoire de la Communauté de

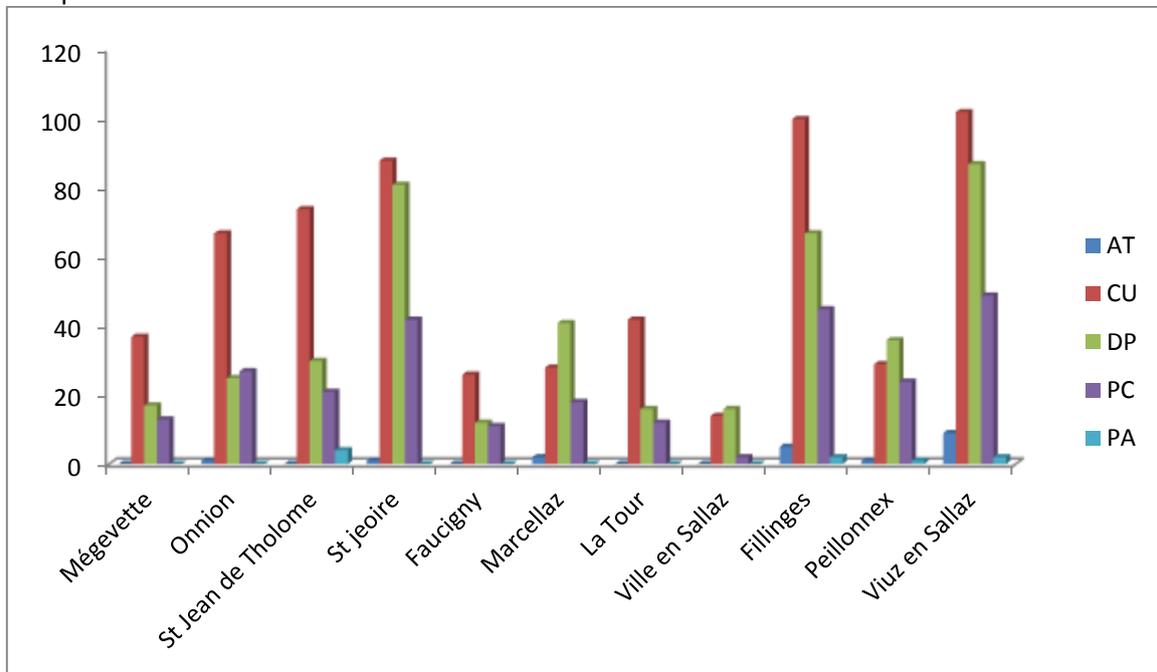
Communes des 4 Rivières afin de réaliser des travaux d'espaces verts pour les communes.



4.2 - Aménagement du Territoire et Développement Économique

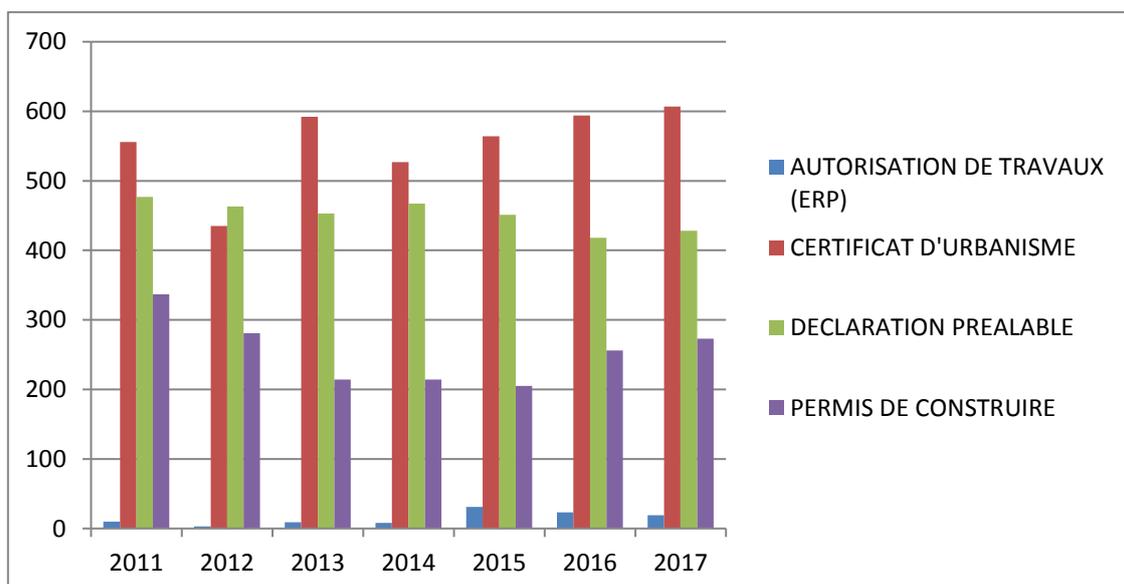
Service commun d'instruction d'urbanisme :

La Communauté de Communes des 4 Rivières procède pour le compte des communes à un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2017, 1 327 dossiers ont été traités par les 4 agents. La répartition par communes est la suivante :



Le service urbanisme se compose de 4 instructeurs. Leurs principales missions sont les suivantes:

- ☞ Accueil des pétitionnaires ;
- ☞ Consultances des organismes extérieurs (services Assainissement /Eau/ Bâtiments de France/ EDF / DDT/SDIS/Commission accessibilité....) ;
- ☞ Complétude des dossiers : 70 à 80 % des dossiers déposés sont incomplets ;
- ☞ Instruction du dossier ;
- ☞ Présence dans les commissions d'urbanisme ;
- ☞ Présence dans les consultations architecturales ;
- ☞ Conseil auprès des élus sur la réglementation applicable en matière d'urbanisme



Le service consultance architecturale

Avant de déposer un permis de construire, il est possible de recevoir des conseils utiles sur la conception architecturale du projet de construction ou de rénovation.

Un architecte consultant et les services instructeurs en matière d'urbanisme de la Communauté de Communes des 4 Rivières sont à la disposition des pétitionnaires pour apporter une assistance architecturale et réglementaire sur les projets déposés.

Ce service gratuit est mis en place par la Communauté de Communes des 4 Rivières en partenariat avec les Communes et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74). L'architecte consultant est là pour aider dans l'élaboration des projets. Il ne peut en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'œuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte consultant ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.



Bilan des consultations 2017 : 67 consultations sur l'ensemble du territoire

Communes	Nombre rendez-vous
Marcellaz	0
Peillonex	3
Faucigny	0
Fillinges	2
La Tour	0
Ville-en-Sallaz	0
Viuz-en-Sallaz	2
Mégevette	1
Onnion	2
Saint Jean de Tholome	31
Saint Jeoire	26

Un soutien économique fort à destination des entrepreneurs

La Communauté de Communes des 4 Rivières est devenue pleinement compétente en matière de développement économique début 2017. Au-delà de la gestion des Zones d'Activités, les élus ont décidé de soutenir la création et la reprise d'entreprises. Pour cela, la Communauté de Communes des 4 Rivières a signé une convention de partenariat avec l'association Initiative Genevois afin d'accompagner tout porteur de projets sur le territoire.

Un chargé de mission est disponible tous les vendredis à Viuz-en-Sallaz pour accueillir les personnes concernées et désireuses de créer ou de reprendre une entreprise (en dehors des projets d'exploitation agricole et des professions libérales). L'accompagnement local concerne les missions suivantes :

- Apporter une expertise pour le montage du projet ;

- Rechercher les financements adéquats et possibles. Il s'agit d'identifier les financements envisageables en fonction du type d'activité et du projet présenté et d'accompagner le montage des dossiers
- Octroyer des aides sous formes de prêts d'honneur ou de garanties sur prêts bancaires ;
- Bénéficier de l'expérience d'un chef d'entreprise, d'un cadre ou d'un senior pour le suivi du montage de votre entreprise. Il peut également faire face à certaines difficultés ;
- Intégrer dans un réseau d'entrepreneurs et établir les contacts notamment avec les services consulaires ;

Cet accompagnement est gratuit pour le porteur de projet. Il est organisé par l'association Initiative Genevois, rassemblant les collectivités locales, la Maison de l'Economie et acteurs privés (chefs d'entreprises, banquiers, cadres, etc.). Au-delà des aides financières apportées, la plus-value de cet accompagnement réside dans le suivi de l'entrepreneur durant les premières années de vie de son entreprise.

Contact : Communauté de Communes des 4 Rivières

Association INITIATIVE GENEVOIS

Tel : 06 11 03 08 46 - Entretien sur RDV les vendredis sur Viuz-en-Sallaz - dga@cc4r.fr

Une Zone d'Activité Economique ZAE

Les travaux de construction de la Zone d'Activité Economique ZAE et de la déchetterie de Saint-Jeoire ont démarré durant l'été 2017. Au terme des travaux, la Zone d'Activité permettra à 3 entreprises de s'implanter ou de se développer sur notre territoire.

La Communauté de communes des 4 Rivières conduit des travaux d'aménagement d'une nouvelle Zone d'Activités Economiques (ZAE) et d'une déchetterie sur Saint-Jeoire en bordure de la route départementale RD907. Cet aménagement permettra à des entreprises de se développer sur notre territoire et par conséquent de créer des emplois. Les travaux de construction des voiries et de la déchetterie sont prévus pour la fin de l'année 2018, les 3 parcelles à vocation économique seront aménagées ultérieurement.

Cette opération représente un coût estimatif de 1 127 600 euros HT, financée à hauteur de 148 260 euros par des aides provenant de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



4.3 - Autres champs d'actions de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Développement culturel et valorisation du patrimoine :

Programmation culturelle partagée sur l'ensemble du réseau des bibliothèques

1. Réseau IDELIRE des bibliothèques

Statistiques	2016	2017
Nb de prêts	62 963	65 164
Nb d'abonnés actifs	1 773	1 838
Ressources numériques mises à disposition de Savoie-Biblio	158	233
Nb d'ouvrages livrés par la navette « Alvéole »	2 500 documents	5 000 documents
Consultations du portail web	5 000 visites	6 530 visites
Animations	-	61

Principaux éléments pour 2017

- 50 % d'augmentation du nombre d'ouvrages qui ont circulé par la navette de circulation
- Constitution d'une collection de documents Communauté de Communes des 4 Rivières, mise à disposition des bibliothèques pour un montant de 18 000 €.
- Programmation concertée d'animations pour l'année (projet poésie hors-pistes, fête de la poésie, des contes, des ateliers slam et l'accueil d'un auteur pour les tout-petits (dans les crèches et dans les bibliothèques).

2. Animations du réseau Idélire :

Les 11 communes de la Communauté de Communes des 4 Rivières ont accueilli 64 animations sous forme d'ateliers, de rencontres ou d'expositions. Ces actions ont rassemblé plus de 1 300 participants autour du thème de la poésie (poésie associée à d'autres formes d'art).

Appréciation positive des équipes sur l'originalité des actions proposées, la qualité des intervenants, la participation du public et la dynamique enclenchée. Au-delà de l'offre de prêts d'ouvrages et des différents services proposés aux lecteurs du réseau, l'expérience de 2017 montre que les petites bibliothèques de milieu rural peuvent aussi **devenir des terrains d'expérimentation** ou de **création culturelle** (ateliers d'écriture, résidences d'écrivains) et participer à la promotion des nouvelles initiatives artistiques et culturelles sur le territoire.

Toutes les bibliothèques ont bénéficié d'animations en fonction des demandes adressées en début d'année, soit sous forme d'ateliers d'illustration, de slam, d'écriture, ou encore de rencontres (avec un auteur Petite enfance) avec un temps fort en décembre, « Fête de la poésie », qui a rassemblé les équipes autour d'un projet festif. Cette manifestation a permis de présenter les actions menées durant l'année et d'offrir aux habitants une journée de qualité en présence des acteurs de la chaîne du livre (bibliothécaires, écrivains, poètes, illustrateurs, conteurs, libraire, éditeur, etc.).

Ces projets, portés et orchestrés par la coordinatrice du réseau Idélire, ont permis d'initier de nouveaux partenariats et de tisser des liens avec plus de vingt acteurs locaux (écoles de musique, crèches, écoles, collège, hôpital, MJC, Paysalp, association Lire et faire lire, et associations).

Cette programmation a été financée par la Communauté de Communes des 4 Rivières. Elle vient s'ajouter au budget des acquisitions des collections itinérantes, de la maintenance et du petit matériel informatiques



(logiciel et portail web, code-barres, etc.), des abonnements aux ressources numériques (EduMedia, Philharmonie, « la souris qui raconte») et des services de circulation des ouvrages.

3. Accueil d'auteurs en résidence :

La Communauté de Communes des 4 Rivières a obtenu une subvention de la DRAC pour accompagner le projet « accueil de 2 auteurs en résidence » pour animer des ateliers d'écriture et d'illustration sur le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Ces ateliers, par leur régularité et par les multiples offres qu'ils proposent, ont permis de faire avancer l'esprit du réseau : un noyau dur d'une vingtaine de participants impliqués dans les autres ateliers dans le cadre de la programmation poésie hors-pistes avec par exemple des ateliers slam ou dans l'organisation de la fête de la poésie.

Bilan très positif du passage des auteurs sur le territoire : qualité des rencontres, « humaines » qui ont permis de tisser des liens avec d'autres acteurs du territoire et l'ensemble des actions de l'année présenté lors de la fête de la lecture. Cet événement était aussi le lieu de restitution au public.

Les deux auteurs ont participé à une rencontre restitution avec des lectures et une présentation de leur expérience en mots et en images. Ils ont aussi participé aux dédicaces sur le stand librairie et aux différentes animations proposées lors de la fête (rencontres avec le public, scène slam...)

La proximité de ces auteurs présents sur le territoire, permet de partager une aventure commune, de faire ensemble de créer sous la houlette d'artistes de grande d'expérience, attentifs à la transmission et l'échange. Pour continuer cette aventure, les ouvrages des auteurs ont fait l'objet d'une commande spécifique et les livres sont maintenant à disposition des lecteurs et peuvent circuler dans le réseau grâce à la circulation de la navette (qui passe tous les 15 jours).

Des auteurs impliqués, motivés, qui ont apporté leur soutien, leur savoir-faire avec bienveillance et leur empathie dans le respect de tous les participants.

4. Rencontres avec l'illustratrice Ghislaine Herbera :

- 5 rencontres avec l'auteur/illustrateur Ghislaine Herbera, qui ont permis de développer de nouveaux ateliers de création à destination des enfants ou des duos parents / enfants pour découvrir l'univers créatif de l'artiste.
- 75 enfants ont rencontré l'artiste avec 5 rencontres dans les bibliothèques pour la réalisation de masques qui ont fait l'objet d'une exposition commune.



5. Organisation de la fête de la poésie :

Un hommage à la poésie avec un événement « populaire » qui s'adresse à tous qui met en lumière une poésie de qualité et qui permet de mieux appréhender ce genre littéraire souvent rejeté et souvent qualifié d'hermétique, élitiste par la pratique et l'expérience qui permet à chacun de trouver ses mots, son rythme, la musicalité de sa vie.

Cette année poésie hors-piste a permis de découvrir des poètes et de lancer une démarche d'écriture via les ateliers et le slam. Une véritable dynamique s'est créée dans notre bibliothèque et même si les lecteurs n'étaient pas particulièrement demandeurs, ce thème les a touchés par le biais des animations proposées dans la diversité, des livres mis en présentation et des actions hors bibliothèque.

Tableau des animations par bibliothèque

Bibliothèque	Nbre d'animations	Type d'animations
Faucigny	2	1 atelier d'écriture 1 atelier d'illustration
Fillinges	10	3 ateliers slam 1 scène slam 4 ateliers d'écriture (1 bibliothèque, 2 écoles, 1 centre de loisirs) 1 atelier d'illustration 1 rencontre poésie
La Tour	4	3 ateliers d'écriture (1 bibliothèque, 1 école, 1 hôpital)/1 conte
Marcellaz	2	1 atelier d'écriture 1 atelier d'illustration
Mégevette	2	1 Atelier écriture 1 rencontre (expo des créations)
Peillonex	3	2 ateliers d'écriture 1 bibliothèque 1 centre de loisirs 1 conte
Onnion	5	1 atelier d'écriture 1 atelier d'illustration 1 spectacle poésie 2 ateliers avec 1 auteur à la crèche
St Jeoire	8	7 ateliers d'écriture (2 collèges, 4 bibliothèque, 1 centre de loisirs) 1 rencontre atelier avec 1 auteur pour les tout-petits
St Jean de Tholome	9	2 ateliers d'écriture (bibliothèque et centre de loisirs) 1 atelier « lire à Haute voix » (nuit de la lecture) 1 conte (nuit de la lecture) 1 lecture à la bibliothèque (nuit de la lecture) 1 spectacle (nuit de la lecture) 1 atelier d'illustration 2 rencontres avec 1 auteur pour les tout-petits à la crèche
Ville-en-Sallaz	1	1 atelier d'écriture
Viuz-en-Sallaz	7	4 ateliers d'écriture (3 bibliothèques, 1 centre de loisirs), 1 exposition 1 rencontre avec 1 auteur pour les tout-petits 1 atelier d'illustration (sur l'inde)
Fête de la poésie	11	1 Conte 2 spectacles (PE4Retécole de musique) 2 rencontres/auteurs 1 spectacle professionnel 1 atelier slam 1 scène slam 1 atelier BD au collège 2 rencontres/formation association Lire et Faire Lire
Total	64 rencontres	

Action Sociale - Enfance jeunesse :**La reconduction de partenariats pour le bien-être des habitants**

L'année 2017 marque la reconduction de nombreux partenariats pluriannuels. En effet, la Communauté de Communes apporte un soutien financier à plusieurs domaines de l'action sociale et du développement culturel. Ces associations portent des services indispensables pour les habitants tels que les centres de loisirs, les services d'aide à domicile ou encore, la valorisation du patrimoine culturel.

Pour permettre aux associations d'obtenir un soutien à moyen terme, les élus de la communauté de communes ont décidé de reconduire leur convention de soutien auprès des associations suivantes :

- **La MJCi Les Clarines** est soutenue pendant 4 ans à hauteur de 236 400 euros avec une évolution de la contribution intercommunale de 1% par an afin de soutenir les actions liées aux accueils de loisirs et au développement des actions culturelles du territoire ;
- **L'association Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR** du Môle, située sur Saint-Jeoire organise et gère un service d'aide à domicile adapté aux besoins de la population du territoire des Quatre Rivières. Une convention est reconduite pour 2 ans pour soutenir l'association dans son travail de terrain à hauteur de 58 254 euros pour 2017.
- Enfin, la Communauté de Communes des 4 Rivières renouvelle son soutien pendant 3 ans à **l'épicerie sociale dénommée « Espace 2 Libertés » et gérée par l'association du Secours Catholique** sur la commune de Saint-Jeoire. Elle permet à des personnes jugées en situation difficile d'acquérir des produits alimentaires à prix réduits et de favoriser l'intégration sociale en proposant des ateliers collectifs. L'association bénéficie d'une subvention de 9 100 euros pour 2017.

Une gestion unique des 5 Crèches du territoire

La gestion des 5 multi-accueils est confiée au délégataire LA MAISON BLEUE. Ce dernier assure l'intégralité des missions d'accueil, d'organisation et de gestion des établissements d'accueil du jeune enfant EAJE, âgé de 10 semaines à 4 ans.

Toutefois, l'attribution des places est validée par la CC4R à travers la commission d'attribution des places. Cette commission d'attribution des places s'est réunie 2 fois en 2017 et s'est prononcée sur l'acceptation ou non de toutes les demandes de placement formulées par les parents pour un accueil régulier. Cette attribution s'inscrit dans les objectifs de la Prestation de Service Unique de la Caisse Nationale d'Allocations familiales et répond à des critères fixés par délibération comme le lieu de résidence de la famille, le revenu global, les éventuels problèmes de santé ou de famille (famille monoparentale).

En 2017, la Maison Bleue a accueilli pendant les 231 jours d'ouverture, 376 enfants différents en 2017 âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. L'activité a généré un taux moyen de présentéisme financier de 73,40% soit 293 020 heures facturées aux familles. Pour information, chaque établissement est ouvert du lundi au vendredi toute l'année en dehors de la semaine de Noël et 3 semaines en août, de 07H00 à 19H00. Cette grande amplitude horaire permet à beaucoup de familles travaillant sur les bassins annemassien et genevois de pouvoir déposer leur enfant



Environnement – Espaces naturels

Une reconnaissance et un soutien départemental pour nos Espaces Naturels Sensibles

Fin mars 2017, la Communauté de Communes des 4 Rivières accompagnée de trois communes limitrophes de son territoire, ont signé un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec le Département de la Haute-Savoie, devenant ainsi le sixième territoire à bénéficier du soutien du Département pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages.

Ce contrat de territoire ENS est le fruit d'un engagement fort de plusieurs années de la Communauté de Communes des 4 Rivières en faveur de la préservation du patrimoine naturel ainsi que d'une large concertation avec les usagers et les professionnels. Fort d'un budget d'1,5 M€ sur 5 ans, cet ambitieux plan d'actions est fortement soutenu par le Département à plus de 66 %. La signature de ce contrat de territoire entérine la labellisation « Espace Naturel Sensible » de 7 sites, représentant ainsi 28% de la surface de la communauté de communes.

	Communauté de Communes des 4 Rivières	Conseil Départemental 74
Investissement	264 038	837 062
Fonctionnement	193 098	227 772
TOTAL = 1 521 970 €	457 136 €	1 064 834 €

Les actions à venir sont structurées autour de 4 enjeux du territoire.

Conciliation des usages

L'enjeu est de permettre à chaque usager, qu'il soit professionnel ou particulier, d'utiliser le milieu naturel dans le cadre de sa pratique, en respectant les autres usagers et dans un souci de conservation du bon état écologique des milieux naturels. Le travail sera axé sur les accès, les déplacements et la fréquentation.



Biodiversité

La Communauté de Communes des 4 Rivières abrite des milieux et espèces remarquables, caractéristiques de la richesse de son paysage. Le travail sera axé sur les zones humides, les pelouses sèches, ainsi que la faune et la flore protégées.

Paysages

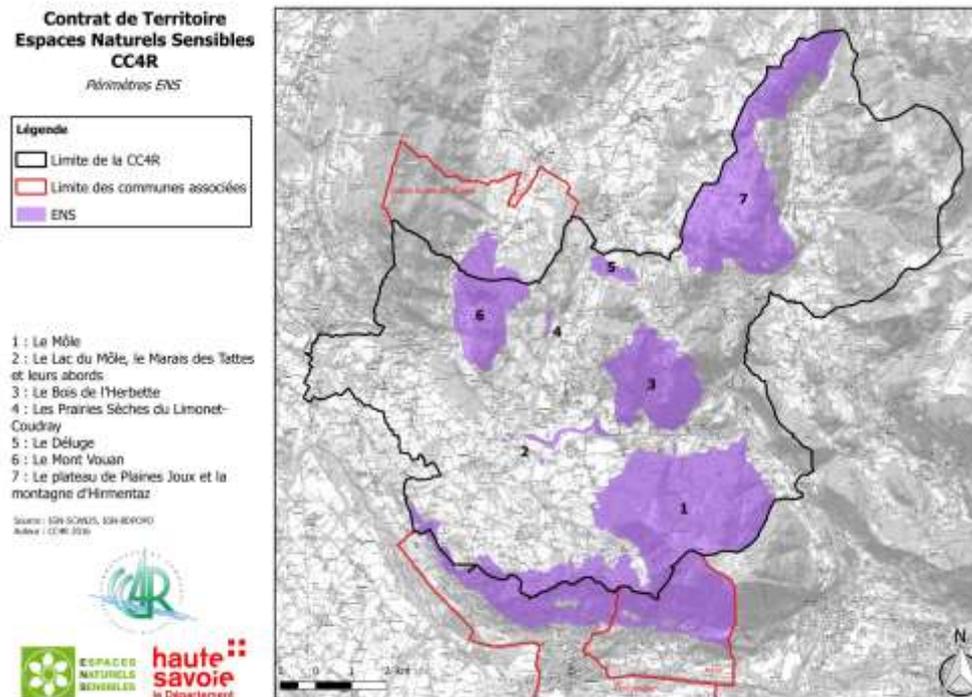
La Communauté de Communes des 4 Rivières, au cœur d'un territoire à forte expansion démographique, subit une forte pression immobilière. L'enjeu est de préserver le paysage rural de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES qui assure un cadre de vie agréable pour les habitants,

tout en maintenant l'activité agricole, très présente dans le tissu économique local. Cette dernière contribue également à la préservation globale de ces milieux naturels et agricoles, garants du bon état de l'environnement. Le travail sera axé sur les alpages et les forêts.

Valorisation

L'enjeu est de promouvoir la richesse naturelle de notre territoire afin de sensibiliser la population à la protection de ce patrimoine. De plus, le patrimoine naturel et culturel de la Communauté de Communes des 4

Rivières est un atout majeur pour l'attractivité touristique du département. Le travail sera axé sur la valorisation locale auprès des usagers et des scolaires et sur la valorisation touristique.



Des aménagements au Lac du Môle

Un projet d'aménagements et d'amélioration de l'accueil au lac du môle a débuté en 2016 et devrait être terminé pour 2018. Il s'agit de différents aménagements facilitant l'accueil des usagers, l'amélioration de la sécurité des abords et la gestion optimisée du Lac.

En 2017, un bâtiment abritant un local technique, un refuge pour la faune sauvage du lac ainsi qu'un sanitaire accessible au PMR, a été construit à côté du chalet du Lac. Celui-ci est accompagné d'un espace de pique-nique accessible à tous incluant des stationnements adaptés aux personnes à mobilité réduite PMR. Cet aménagement intégré dans le paysage permet d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions et complètent les équipements déjà existants. Dans ce même esprit, la Communauté de Communes des 4 Rivières a réalisé une plateforme d'accueil d'un point de tri des déchets sur le parking du lac.

En complément, des travaux ont été entrepris des travaux de sécurisation au niveau du déversoir : la vanne hydraulique du lac a été modifiée dans un objectif pratique qui vise à sécuriser les opérations de régulation du niveau d'eau du lac. Ces travaux de sécurisation ont été complétés par l'installation de glissières de sécurité en bois au niveau des places de stationnement au-dessus du mini-golf.

Enfin, les élus ont validé un projet de réfection du cheminement autour du lac, dont les travaux sont programmés pour 2018.

Ces différents aménagements ont bénéficié d'une aide conjointe de l'Etat, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de la Haute-Savoie.



Environnement – Politique déchets :

Amélioration du tri sur le territoire

A l'automne 2017, la communauté de communes a lancé un programme d'amélioration du tri sur le territoire des Quatre Rivières, collaboration avec le SIVOM de la Région de Cluses.

Communication

Une campagne de communication auprès des usagers a été lancée en juillet 2017 afin d'expliquer les évolutions à venir sur le territoire et la démarche engagée par l'intercommunalité.



Modifications des points de tri

A l'automne 2017, ce sont 7 nouveaux points de tri qui ont été installés sur le territoire et 10 points existants qui ont été modifiés.

Acquisition de nouvelles bornes de tri

Des investissements ont été réalisés pour renouveler progressivement les colonnes de tri abimées, mais également pour permettre le déploiement de conteneurs enterrés de tri qui seront déployés sur les 11 communes au fur et à mesure des projets d'aménagement des communes.

Collecte des textiles

Afin de répondre à un besoin de collecte des textiles absente du territoire des Quatre Rivières, la Communauté de Communes a confié à la société Tri-Vallées le déploiement d'une borne de collecte textile sur chacune des 11 communes du territoire. Cela permettra aux habitants de déposer leurs vêtements, chaussures, maroquinerie, peluches et linge de maison dont ils souhaitent se séparer.



Une nouvelle déchetterie pour les Quatre Rivières

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle zone d'activités économique sur la commune de Saint-Jeoire, la Communauté de Communes a également entamé un chantier de construction d'une nouvelle déchetterie. Au terme des travaux, la déchetterie proposera 13 bennes dédiées au tri, permettant un meilleur recyclage, mais également un meilleur accueil des usagers.

Cette déchetterie accueillera l'ensemble des usagers du territoire avec un accès contrôlé. Cet équipement respectueux des règles de sécurité et pensé pour diversifier les types de déchets à recycler, remplacera la déchetterie existante sur la commune de Saint-Jeoire. Les travaux de construction des voiries et de la déchetterie sont prévus pour la fin de l'année 2018.

Cette opération représente un coût estimatif de 1 286 000 euros HT, financée à hauteur de 380 000 euros par des aides provenant de l'Etat et du Département de la Haute-Savoie.

Un autre projet est en cours de réflexion sur la commune de Peillonex.

Equipements sportifs

Les terrains de football transférés à la Communauté de communes

Les élus ont décidé de prendre la compétence « gestion des équipements sportifs liés à la pratique du football ». Ce transfert de compétence conduit à la gestion des 4 terrains de football du territoire : Fillinges, Viuz-en-Sallaz, La Tour et Saint-Jeoire.

Parmi les priorités, les élus ont travaillé en 2017 sur un projet de réhabilitation du terrain de football de Saint-Jeoire, équipement synthétique accueillant deux clubs sportifs. L'étude de maîtrise d'œuvre a été confiée à un cabinet d'architectes spécialisé dans ce domaine, l'atelier CHANEAC. Des travaux devraient commencer dès le début de l'été 2018 si les aides financières escomptées sont octroyées.

En complément de ce projet, différents investissements ont pu être réalisés sur différents sites comme l'achat d'une tondeuse pour le terrain de Fillinges ou l'amélioration des buts pour le terrain de La Tour.

Tourisme

Les Balcons des Grands Prés, un itinéraire ouvert au public

Les élus des Quatre Rivières en présence de nombreuses personnalités et des acteurs de la randonnée ont inauguré la boucle de randonnée Les Balcons des Grands Prés sur Peillonex le 13 mai 2017. Cette manifestation a permis aux partenaires et aux journalistes de découvrir les travaux réalisés pour rendre accessible le parcours aux piétons, VTTistes, cavaliers montés et surtout aux calèches.

Cette boucle intercommunale de 23 kms permet de découvrir sous toutes les formes de randonnée les richesses paysagères et patrimoniales des communes de Saint-Jean de Tholome, Peillonex, Marcellaz et Faucigny. La boucle « Les balcons des Grands Prés » totalise 23,4 kms et peut se pratiquer de 3 manières différentes :

- une première boucle de 7 kms entre Marcellaz et Peillonex
- une seconde boucle de 15 km entre Peillonex, Faucigny et Saint-Jean de Tholome, accompagnée de sa liaison vers le centre de Saint-Jean de Tholome de 1,7 km
- une boucle globale de 21,7 km entre Marcellaz, Peillonex, Faucigny et Saint-Jean de Tholome, accompagnée de sa liaison vers le centre de Saint-Jean de Tholome de 1,7 km

Un document de promotion, détaillant l'itinéraire est disponible sur le site internet cc4r.fr, à l'Office de Tourisme du Massif des Brasses et dans les mairies des communes concernées.

